

Les droits de préemption du locataire d'habitation

Possibilité de compléter avec d'autres modules « droit de préemption »

Leur connaissance est indispensable pour éviter la nullité de vos transactions. Certains, comme l'accord collectif du 16 mars 2005, sont encore ignorés et mettent trop souvent en jeu la responsabilité du notaire.



OBJECTIFS ET CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Maîtriser les conditions d'ouverture et les modalités de purge des différents droits de préemption
- Permettre au praticien de délimiter leurs champs d'application respectifs
- Savoir articuler les différents droits de préemption en présence dans le cadre d'une mutation
- Anticiper les difficultés et litiges relatifs à la purge de ces droits



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

- Formation intégrant l'actualité législative : lois ALUR, MACRON, 3DS
- Description et analyse
- Présentation des problématiques essentielles
- Cas pratiques et série d'exemples concrets



FORMATEUR

Éric MORGANTINI
Juriste consultant et Animateur de formation
du CRIDON LYON



DURÉE

3h30

MODALITÉ D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

Évaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques de la formation sous forme d'auto-évaluation



PUBLICS

Notaires
Clercs
Collaborateurs

NIVEAU

Tous niveaux

OBJECTIF

- Améliorer sa pratique quotidienne
- Devenir expert

PRÉ-REQUIS

Connaissance sommaire du bail et des droits de préemption à l'occasion des ventes



PLUS-VALUE

Sécuriser les ventes d'immeubles



CRIDON LYON
Partenaire expert du notaire

Plan d'intervention



- Le congé pour vendre : l'article 15 de la loi du 6 juillet 1989
- Le droit de préemption consécutif à la première vente après division ou subdivision : l'article 10 de la loi du 31 décembre 1975
- La vente d'un immeuble de plus de 5 logements : l'article 10-1 de la loi du 31 décembre 1975
- Les ventes à la découpe : l'accord collectif du 16 mars 2005